

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

DU 04 avril 2022

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal et la secrétaire. Il lui cède la parole pour l'appel. Trente-deux conseillers sont présents et trois se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 13 décembre 2021
2. Communication de la municipalité – Partie 1
3. Préavis 01/2022 sur le règlement sur les émoluments en matière de contrôle des habitants
4. Préavis 02/2022 sur le règlement sur les émoluments en matière de police des constructions
5. Communications de la Municipalité – Partie 2
6. Divers et propositions individuelles
7. Présentation du projet de réaménagement de la RC401.

1. Adoption du PV de la séance du 13 décembre 2021

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal. Thierry Auberson d'Epautheyres revient sur sa remarque par rapport aux luminaires LED et précise que la diminution de l'éclairage implique une diminution de la consommation et non l'inverse. La correction a été réalisée. Le président ajoute que c'est une première rédaction pour la nouvelle secrétaire et qu'il est parfois difficile de comprendre les éléments techniques. Les procès-verbaux seront à l'avenir envoyés pour consultation à la municipalité avant l'assemblée.

Il n'y a pas d'autre remarque, on passe au vote.

Le conseil communal :

- Accepte le procès-verbal, modifié, avec une abstention.

2. Communication de la municipalité – partie 1

Alexandre Gygax tient à excuser le municipal Christian Gonin qui est atteint du Covid.

Une dépense extrabudgétaire a été oubliée dans le budget 2022. Il s'agit d'un amortissement de 10'500.- CHF imputé chaque année aux charges des routes. Cela aura donc un impact sur les comptes 2022. Une dépense extraordinaire de 47'000.- CHF a été réalisée dernièrement afin de remplacer le tracteur utilisé pour le service hivernal sur les trottoirs, les routes et la tonte. Il n'y a pas de question.

Point de situation sur l'état des préavis adoptés, l'étude de réalisation des infrastructures communales est, à ce jour, bouclée avec un surplus de charge de 13'413.75.- CHF. Yves Collet demande quelques précisions sur ces 13'000.- CHF. Alexandre Gygax répond que cela est clairement attribué à leur part et cela est dû essentiellement à l'abri ainsi qu'à quelques analyses complémentaires. L'étude de réalisation de l'infrastructure communale va être impactée en deux phases, une phase de 79'000.- CHF qui était prévu au crédit sur les liquidités et pour la 2^{ème} phase, 79'000.- CHF aux charges des routes sur l'exercice 2021.

Quant au remplacement de la galerie d'eau claire, à la route de Pailly, route d'Echallens, le préavis est bouclé avec une moins-value de 54'000.- CHF. Le remplacement de la conduite d'eau claire de Champ Melon à Epautheyres est aussi bouclé avec une moins-value de 1'750.- CHF.

Actuellement, la construction de l'infrastructure communale est en cours. A ce jour, tous les acomptes, soit 1'613'430.- CHF, ont été versés par la commune. La part de l'ASIRE a aussi été payée. L'entreprise totale GEY a encaissé 3,9 millions pour ce projet. Les plus-values acceptées à ce jour ont été validées par le Collège municipal, elles se montent à 77'587.- CHF, les réserves prévues dans le préavis pour l'abri sont de 45'000.- CHF et celles affectées au bâtiment de 124'000.- CHF.

Par rapport au réaménagement de la RC 401, une partie va être amortie aux comptes 2022 comme il a été mentionné plus tôt.

En ce qui concerne la STEP sur les micropolluants, le préavis est en cours. La ville d'Yverdon doit rendre sa décision.

L'éclairage public est en cours. Le municipal Michel Collet en touchera un mot plus tard.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

3. Préavis 01/2022 sur le règlement sur les émoluments en matière de contrôle des habitants

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission ad hoc. Il n'y a pas de demande de lecture.

Le président cède la parole au municipal en charge du dossier pour complément d'information. Alexandre Gygax répond qu'il est à disposition pour d'éventuelles questions.

Le président ouvre le débat.

Marylin Brand demande quelques précisions sur la liste du règlement et les montants précédents. Alexandre Gygax répond qu'il y avait d'autres tarifs avant et qu'ils ont ajouté de nouvelles mentions. Jenifer Thévenaz demande s'il est possible d'avoir les montants actuels, Alexandre Gygax répond que les rubriques ne sont pas toutes identiques. L'enregistrement d'une arrivée était à 20.- CHF, les transferts d'établissement à 10.- CHF, en résumé, tout était entre 10.- CHF et 20.- CHF. Jenifer Thévenaz trouve que cela aura été bien de connaître les montants actuels pour comparer avec le nouveau règlement et prendre une décision. Pascal Henchoz informe que la commission de gestion et des finances a été convoquée la semaine dernière pour une présentation. Alexandre Gygax précise qu'il s'agit d'une mise à jour qui se fait dans les communes suite à une demande du Conseil d'Etat, adopté en 2020. Le nôtre date du 19 octobre 2005.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte le nouveau règlement sur les émoluments en matière de contrôle des habitants avec deux abstentions.

4. Préavis 02/2022 sur le règlement sur les émoluments en matière de police des constructions

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission ad hoc. Il n'y a pas de demande de lecture.

Le président cède la parole à la municipale en charge du dossier pour complément d'informations. Lauriane Chuard répond qu'elle est à disposition pour d'éventuelles questions.

Le président ouvre le débat.

Christophe Delay a comme il le dit « 52 remarques ». Il trouve dommage de ne pas avoir la liste actuelle et qu'il faille faire les recherches soi-même. Les demandes préalables sont passées de max 1'900.- CHF en 2005 à 5'000.- CHF en 2022, soit une augmentation d'environ 400% en 17 ans. Il demande des justificatifs à cette augmentation. Pour les personnes qui ont malheureusement des propriétés en zones agricoles, le dossier est un peu plus compliqué et il ne trouve pas normal que ceux-ci soient prérités. Ce n'est pas de leur faute si leur zone est passée en zone agricole. La 2^{ème} question concerne le traitement des oppositions. Il demande si le traitement des oppositions était bien à la charge du propriétaire, comme il a compris, avec une limite maximale à 5'000.- CHF ou à 75.- CHF/heure. Il trouve injuste de mettre les frais d'opposition à la charge du propriétaire, car personne n'est à l'abri d'une opposition. Ce sont des montants assez conséquents indépendamment des travaux qui sont effectués. La 3^{ème} question concerne le contrôle des travaux à 75.- CHF/heure, il demande s'il y a une comptabilité analytique mise en place au sein de la commune pour le contrôle de ces imputations. 4^{ème} question, il demande quelle est la visibilité du propriétaire vis-à-vis de ces contrôles des travaux (date, ce qui a été fait, pourquoi et comment), selon lui, cela serait un minimum d'obtenir ces informations. La 5^{ème} question concerne les frais administratifs à 75.- CHF/heure, il demande des précisions, s'il y a également une comptabilité et un suivi analytique pour chaque projet. Il trouve que ce préavis est incomplet et léger.

La municipale Lauriane Chuard répond que les règlements communaux sont en ligne sur le site de la commune. Concernant le maximum, la municipalité s'est rendue compte que cela ne reflétait plus la réalité actuelle. Il y a actuellement de gros dossiers sur la commune d'Essertines et en facturant 1'200.- CHF maximum, ils ne s'y retrouvaient pas avec les heures qu'ils passaient sur ces dossiers. C'est pourquoi, ils ont augmenté ce maximum à 5'000.- CHF. Pour définir ces montants, ils se sont alignés aux communes alentours. Certaines ont un maximum allant jusqu'à 150.- CHF de l'heure, la commune d'Essertines a, quant à elle, décidé d'être plus basse. La municipalité a aussi regardé les communes qui ont fait un règlement récemment, le but était de rentrer dans leurs frais car cela demande beaucoup d'heures d'analyse. Concernant le traitement des oppositions, il s'agit d'un nouveau point. La municipalité est actuellement confrontée à des oppositions sur des projets et elle doit contacter les personnes afin d'avancer plus vite dans le projet, ceci dans le sens des propriétaires, c'est pourquoi, la municipalité leur facture cette tâche. Concernant le contrôle des travaux, cela va se mettre en place, le but étant de contrôler les travaux correctement, de surveiller ce qui doit se faire dans le cadre des polices de constructions et d'éviter des problèmes de sécurité. Quant aux frais administratifs, la municipalité s'est rendue compte que suite à la délivrance du permis de construire, il y a encore du travail administratif à faire (téléphones, courriers à envoyer, etc.). C'est pourquoi, ils facturent ces heures travaillées aux propriétaires. Pour la question de la comptabilité analytique, la municipalité a changé sa manière de faire. Actuellement, elle a un tableau où elle entre pour chaque dossier le numéro CAMAC et détaille les travaux administratifs effectués.

Alexandre Gygax précise que ce sont de gros projets immobiliers qui arrivent et la municipalité en a assez de faire gratuitement le travail des architectes et promoteurs, de les relancer et de les corriger. Il y a des projets à 7 millions qui se font actuellement à Essertines avec des constructions de 17 et 18 appartements sur des parcelles.

Christophe Delay reste quand même estomaqué que les frais d'oppositions soient à la charge du propriétaire. Cela n'est pas acceptable pour lui et ce serait plus correcte de diviser à part égale les frais d'opposition entre le propriétaire et la personne qui fait opposition, car cela ne coûterait rien à la personne qui fait opposition. C'est comme mettre quelqu'un aux poursuites, n'importe qui peut le faire sans aucune justification. Il propose des frais administratifs et de contrôles de travaux au prorata notamment pour les zones agricoles.

Alexandre Gygax répond que la zone agricole est gérée par le canton, par conséquent, il ne devrait pas y avoir beaucoup de frais liés à la commune.

Yves Collet demande ce que les propriétaires devront payer en moyenne aujourd'hui et demain, ce que la commune va facturer en plus par rapport à aujourd'hui et comment l'argent sera utilisé.

Alexandre Gygax répond qu'il y aura des rentrées sur les gros projets et qu'il s'agit de répondre au besoin de suivi qu'il y a actuellement et de mettre à jour ces tarifs. Maintenant les conseillers sont libres de faire des amendements ou de rejeter le préavis. Il est difficile de chiffrer d'une année à l'autre, le but étant que cela ne coûte pas à la collectivité.

Marilyn Brand trouve que ce qui se vote ce soir n'est pas anodin et qu'il est difficile de se prononcer sur quatre feuilles A4. Les conseillers doivent aller à la pêche aux informations sur le site de la commune, ils aimeraient qu'on leur transmette directement les documents.

Marc-Henri Ducret partage l'avis de Christophe Delay par rapport aux oppositions, car en cas d'opposition, le propriétaire perd six mois en attendant que la municipalité la lève. Ce serait donc plus juste que la partie opposante participe aux frais.

Jenifer Thévenaz est bien d'accord avec Marc-Henri Ducret et demande quand le règlement sera mis en vigueur s'il est accepté. La municipale Lauriane Chuard répond qu'il sera mis en vigueur lorsqu'il sera validé par la municipalité, les conseillers et la Cheffe du département.

Thierry Auberson d'Epautheyres réagit aux explications de Lauriane Chuard quant aux travaux administratifs supplémentaires de la commune. Il a l'impression que l'administration se complexifie et que ce sont les citoyens qui font les frais de notre système qui devient de plus en plus compliqué. Le nombre de projet avec de grosses entreprises générales représente 20% des personnes et la charge de travail de la commune 80%. C'est 80% de la population qui paie pour ces 20%. Alexandre Gygax rebondit là-dessus et précise que les heures sont facturées aux projets compliqués.

Pascal Henchoz comprend entièrement la municipalité dans sa décision d'augmenter les montants de ces projets de plusieurs millions et trouve que c'est normal que ce soit les propriétaires qui paient et non la collectivité comme c'est le cas actuellement. Si on garde le même rendement, on continue de payer pour ces personnes. Par contre, il trouve comme Christophe Delay fortement désagréable que ce soit aux propriétaires de payer les frais d'opposition et demande quelles est la marge de manœuvre de la municipalité par rapport à ces oppositions, s'il peut y avoir des discussions et s'ils peuvent changer cet article.

Alexandre Gygax entend ces remarques par rapport à ces opposants et se rallie à cette position mais rappelle qu'il n'est pas juriste. Ces règlements doivent passer en consultation au canton. Il répète que les conseillers peuvent voter les amendements qu'ils veulent ce soir et la municipalité renvoie au canton et les juristes cantonaux donneront leur retour. Jusqu'à maintenant, il n'a vu aucun règlement où l'on pouvait facturer des frais aux opposants.

Yves Collet demande ce que dit l'ancien article. Il n'y a pas de raison pour lui de facturer les frais d'opposition au propriétaire s'il est dans les règles et si l'opposition est sans raison. Alexandre Gygax répond qu'il n'y a pas d'ancien article, que les oppositions injustifiées sont levées rapidement.

Christophe Delay rappelle qu'il y a quand même 100.- CHF de taxe de base pour chaque opposition et que le principe de mettre les frais uniquement à la charge des propriétaires n'est pas correcte. Il demande à la municipalité d'étudier la possibilité de partager les frais d'opposition entre les opposants et les propriétaires et de venir avec de nouvelles propositions.

Denis Gaimard partage l'avis de Yves Collet et fait un parallèle avec le tribunal des baux entre les locataires et les propriétaires. Depuis que cela est devenu payant, les locataires déposent moins de plaintes, par conséquence, ce serait juste que celui qui fait opposition paie.

Angela Racioppi répond qu'il faut aussi regarder du point de vue de la personne qui fait opposition. Si elle devait payer pour le voisin qui fait des travaux horribles, elle ne serait pas contente de payer pour refaire un projet. Elle pense qu'il faut trouver un juste milieu et que ce soit équitable pour tous.

Marilyn Brand répond que cela ne peut pas plaire à tout le monde et que si la personne est vraiment convaincue de son opposition, elle fera le pas et n'hésitera pas à payer.

Michel Collet ajoute qu'il n'y a pas d'opposition possible pour l'installation des panneaux photovoltaïques car il n'y a pas de mise à l'enquête.

Pascal Henchoz demande ce qu'il se passe en cas d'amendement et combien de temps cela va prendre. Il souligne à nouveau que c'est la collectivité qui paie actuellement pour ces gros projets.

Alexandre Gygax conclut que la municipalité n'a pas convaincu ce soir avec ce préavis et qu'il n'est pas nécessaire de débattre encore une demi-heure.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- refuse le préavis sur le règlement sur les émoluments en matière de police des constructions avec 16 avis contraires et 2 abstentions. Le préavis sera repris au prochain conseil.

Philippe Moccand propose de passer maintenant à la présentation du projet de réaménagement de la RC 401 et de poursuivre après avec les communications de la municipalité. La proposition est acceptée par les conseillers.

5. Présentation du projet de réaménagement de la RC 401

Le bureau de génie civil en charge du dossier présente quelques variantes de réaménagement de la route cantonale et donne quelques chiffres du trafic routier.

Le président remercie la municipalité pour cette présentation.

6. Communication de la municipalité – partie 2

Sylvain Jacot donne deux informations sur la déchetterie. La première concerne la benne compactante. Le municipal a comparé les chiffres des trois premiers mois de cette année avec ceux de l'année précédente. Résultat, la benne compactante est vidée une fois par mois avec des poids qui se situent autour des 4,4 ; 5,2 et 5 tonnes. L'an dernier, elle était vidée une fois par semaine avec des poids qui se situaient entre 2,4 et 2,8 tonnes. Il y a donc une perte de gains de 200.- CHF par mois et écologiquement, cela représente trois transports en moins. La 2^{ème} information concerne Agenda21. Les employés communaux ont mis la semaine dernière le container pour la ressourcerie intitulée « Troc à Zéro ». Sylvain Jacot remercie Agenda21 pour ce nom, la mise en place et l'affichage le descriptif du troc. Autres informations, la Suisse Gros-de-Vaud a fêté ses dix ans et le GSP fêtera ses 20 ans le 20 août prochain. Lauriane Chuard donne quelques informations concernant son dicastère. L'EFAJE a été victime d'une cyberattaque le 21 février dernier, le comité a réagi tout de suite, il n'y a pas eu de vols de données. Le site a été remis à jour et tout est maintenant sécurisé. Les parents ont été informés par courrier. Concernant la Région Gros-de-Vaud, la ARGDV, dont Lauriane Chuard fait partie, le groupe s'intéresse à la jeunesse des 13 à 25 ans. Un questionnaire sera distribué aux écoliers afin de connaître leurs besoins au sein du village. Pour les jeunes ayant terminé leur scolarité, cela passera par la commune.

Michel Collet informe que le processus de marché public a été réalisé pour le passage des luminaires LED à Essertines, Epautheyres et La Robellaz. L'appel d'offre est parti sur invitation auprès de trois soumissionnaires, avec une rentrée au plus tard le 28 avril prochain. Il espère que début juin, ils pourront choisir le meilleur soumissionnaire en espérant qu'il n'y ait pas de recours.

Il donne quelques informations sur l'accueil des réfugiés ukrainiens. Ceux-ci doivent s'inscrire aussi tôt que possible auprès d'un centre d'accueil et s'annoncer à la commune d'Essertines. Un ménage va accueillir cette semaine une famille de quatre personnes.

Concernant le projet itinéraire « Suisse mobile, la Suisse à vélo », entre Yverdon et Echallens, il est à bout touchant. La commission nationale de Suisse mobile a donné son accord verbal à ce projet avec enthousiasme. La convention va être soumise cet automne. Le projet « la Suisse à vélo » qui est un parcours santé sur les chemins bétonnés devrait donc avoir lieu au printemps 2023, sauf si les travaux de Pomy retardent le projet. Dans ce cas, il sera reporté à 2024.

Lors du dernier conseil, des excès de vitesse ont été signalés aux Saugettes à Epautheyres. Les gendarmes sont venus à deux reprises et ont installé un radar. Ils ont mesuré 47 véhicules et un seul est en infraction avec une vitesse de 38 km/h. Pour rappel, il s'agit d'une zone à 30.

En matière de stationnement, il y a des problèmes de parcage dans les communes d'Essertines et Epautheyres à cause de la densification de logements. De plus en plus de visiteurs se parquent sur la voie publique et des résidents de la commune s'installent sur les places réservées aux visiteurs de la commune. Cela passera vraisemblablement par l'établissement d'un règlement de zones de stationnement.

Alexandre Gygax conclut en disant qu'il entend les remarques des conseillers et que la municipalité fera mieux la prochaine fois. Les documents leur seront envoyés comme demandé. Cependant, il est surpris qu'il n'y ait pas eu de lien entre le président du conseil et l'exécutif pour obtenir les documents. Il est aussi déçu de la commission ad hoc qui ne s'est même pas exprimée dans ce débat.

7. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle la date des prochaines élections du second tour du Conseil d'Etat qui auront lieu ce dimanche 10 avril. Le prochain conseil aura lieu le 20 juin prochain à Lausanne à la Salle du Grand Conseil. L'organisation sera la suivante : Réunion à 16h20 devant la Salle de la Balance à Essertines, départ à 16h30 (covoiturage), parking à la Riponne, visite du Château cantonal, visite du parlement, séance du conseil à 19h15, une fondue aux alentours de 21h et retour aux environs de 22h45. Les personnes qui prendront les voitures seront défrayées. Un mail sera envoyé aux conseillers avec toutes ces informations ainsi qu'un questionnaire afin de connaître la liste des présences et organiser le covoiturage. Certains seront déjà sur Lausanne.

Renaud Piccard demande l'heure du rendez-vous pour ceux qui seront à Lausanne. Philippe Moccand répond que les visites commenceront à 17h30.

Concernant la remarque d'Alain Kling sur la mise à disposition des documents sur le réseau informatique, selon le Préfet, il n'y a pas d'obligation de conserver aussi longtemps les archives. Le système informatique est fait qu'il n'est pas possible de rechercher des documents antérieurs à 2018. A chaque fin de législature, les documents officiels sont reliés et il faut venir les consulter au bureau communal.

Alain Kling trouve qu'il est difficile de venir aux horaires de la déchetterie à Epautheyres. C'est compliqué pour lui de partir avant 17h du travail depuis Lausanne. Il demande si les horaires vont rester tels quel ou s'il y aura des modifications. Sylvain Jacot répond que pour le moment il n'est pas prévu de changer les heures d'ouverture de la déchetterie. La municipalité a un bon retour de la part des habitants.

Alexandre Gygax ajoute qu'il y a un manque d'éclairage en hiver et que la municipalité ne voulait pas changer les horaires d'hiver et d'été, mais tout est ouvert à discussion.

Malyka Gonin tient à remercier en tant que présidente d'Agenda21, la municipalité pour leurs retours et de tout ce qui se fait. Elle demande s'il y a une date pour les travaux prévus sur la route de l'Eglise à Essertines et quand les habitants seront avisés. Alexandre Gygax ne peut pas communiquer sur la date des travaux mais le municipal en charge des routes, Christian Gonin, donnera un retour, mais il y aura bien un avis de fermeture aux usagers de la route, ce à quoi, Malyka Gonin répond que la dernière fois, ils n'ont pas reçu de courrier informant la fermeture de la route. Alexandre Gygax la remercie et va transmettre.

Mélanie Gonin-Crepaldi remercie Agenda21 pour cette ressourcerie, car cela fait des années que l'on parle de cela. Elle est très heureuse d'entendre qu'il y a un container mis à disposition à cet effet. C'est une super initiative de la part d'Agenda21.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent. Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Tamara Niquille